



69858 - Peut-on effectuer le massage sur des chaussettes qui dégagent une mauvaise odeur

question

L'un des fidèles arriva pour faire ses ablutions ; il portait des chaussettes et voulait effectuer un massage sur elle. Mais elles dégageaient une odeur si mauvaise qu'elles pouvaient importuner les autres prieurs... Que devait-il faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, le prier doit être propre aussi bien dans son corps que dans ses vêtements, afin de ne pas nuire aux anges et à ses coreligionnaires.

Voilà pourquoi on recommande fermement l'usage du cure-dents et du parfum au cours de la journée du vendredi lorsque les gens se rassemblent. C'est aussi pourquoi il est interdit au musulman ayant mangé des oignons ou de l'ail ou d'autres aliments à l'odeur désagréable de venir à la mosquée, leur présence pouvant être une source de nuisance pour les autres.

Ahmad (16445) a rapporté que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Il est prescrit au musulman de prendre un bain le vendredi, d'user du cure-dent et du parfum s'il en dispose** . (Ce hadith est déclaré authentique par Shou'ayb al-Arnaout dans son rétablissement du Mousnad).

Mousslim (564) a rapporté d'après Djabir ibn Abd Allah (P.A.a) que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Que celui qui a mangé des oignons, de l'ail ou du poireau ne fréquente pas notre mosquée; car ce qui nuit aux humains nuit aux anges**.

Si les chaussettes dégagent une mauvaise odeur, il faut les retirer et laver les pieds. Car il n'est permis à leur porteur de nuire aux anges et aux prieurs par son odeur. S'il persiste à entrer dans



la mosquée malgré tout, on doit lui intimer l'ordre de la quitter.

Mouslim (567) a rapporté qu'Omar ibn al-Khattab (P.A.a) a dit : **ô les gens ! Vous consommez deux légumes que je considère mauvais : l'oignon et l'ail ; j'ai vu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) donner l'ordre de faire sortir de la mosquée tout homme qui les a mangés. Que celui qui veut (continuer de) les manger les cuise bien .**

An-Nawawi dit : « Ici (dans le hadith) on expulse de la mosquée celui qui sent l'oignon, l'ail et d'autres aliments pareils. C'est une éradication du mal par le main (l'acte) de la part de celui qui en a le pouvoir.

Allah le sait mieux.